

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 12 janvier 2021 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2021-01-001

Procès-verbaux des 8, 16 et 21 décembre 2020 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 8, 16 et 21 décembre 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 8, 16 et 21 décembre 2020 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-002

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 56 523 à 56 825	550 029,69 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 56 864 à 56 972	369 406,62 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 9FD000149 à 9FD000169	21 399,50 \$

Adoptée à l'unanimité

Période de question écrite

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-01-003

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Réparation de la rétrocaveuse du service des Travaux publics auprès de DM GOOS Diesel inc. d'Ange-Gardien pour le prix de 4 671,49 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n° 014841 datée du 9 décembre 2020.
- Réparation d'une fuite d'eau au bassin de contact par Groupe Québéco inc. de Mont-Tremblant pour le prix de 14 310,18 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n° 74273 datée du 18 décembre 2020.

Résolution 2021-01-004

Comités du Conseil municipal / Nominations

Il est proposé par **André Deschamps**

Il **est résolu** de nommer les membres du Conseil municipal pour les comités suivants, à savoir :

Comité	Membres nommés
Commission des Travaux publics	Jacques Bienvenue
	Denis Chagnon
	Michel Denicourt
	Gilbert Viens

Comité	Membres nommés
Commission des loisirs	Jacques Bienvenue
	André Deschamps
	Joanie Généreux
	Michel Denicourt

Comité	Membres nommés
Commission Administration / Finances / Ressources humaines	Denis Chagnon
	Joanie Généreux
	Gilbert Viens

Comité	Membres nommés
Commission Sécurité publique Incendie	Denis Chagnon
	Michel Denicourt
	Jacques Bienvenue

Comité	Membres et substitut nommés
Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme	Joanie Généreux
	Gilbert Viens
	Denis Chagnon
	Guy Benjamin

Comité	Membres et substitut nommés
Comité consultatif d'Urbanisme (CCU)	Denis Chagnon
	Gilbert Viens
	Substitut Guy Benjamin

Comité	Membres et substitut nommés
Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire	Denis Chagnon
	Michel Denicourt
	André Deschamps
	Substitut Joanie Généreux

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Comité	Membres nommés
Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville	Guy Benjamin
Substitut	Gilbert Viens

Comité	Membres nommés
Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire	Jacques Bienvenue
	André Deschamps
	Michel Denicourt

Comité	Représentant nommé
Conseil d'Établissement de l'école primaire Saint-Vincent	Joanie Généreux

Comité	Représentant nommé
Conseil d'Établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO)	Joanie Généreux

Comité	Représentant nommé
Maison de Jeunes des Quatre-Lieux	Jacques Bienvenue

Comité	Représentants nommés
Fondation du Collège Santé	Denis Chagnon
	Guy Benjamin

Comité	Représentant nommé
Clinique médicale du Collège Santé	Gilbert Viens

Comité	Observateur nommé
Centre d'Action bénévole (CAB)	André Deschamps

Et résolu également que la présente résolution remplace la résolution n° 2019-12-418.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-005

Dépenses incompressibles 2021 / Autorisation

Considérant que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2021, les dépenses incompressibles suivantes, selon les sommes établies au budget :

- Rémunération des membres du Conseil et employés
- Déductions à la source
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC de Rouville
- Quote-part Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire
- Frais de poste
- Services payés à d'autres municipalités
- Services publics tels que : électricité, téléphone, Internet
- Contrat de déneigement

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

- Location de local et/ou bâtisse
- Immatriculation
- Gaz naturel et propane
- Essence et diesel
- Contribution au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)
- Bureau des infractions et amendes (BIA)
- Évaluateur
- Fournitures d'élection
- Frais nécessaires pour assurer et préserver l'intégrité des biens de la Ville

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-006

Soumission pour l'émission de billets pour le refinancement des règlements n^{os} 142, 145 et 156 et le financement des règlements n^{os} 2020-271 et 2020-276 / Adjudication

Date d'ouverture :	12 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6751 %
Somme :	1 723 500 \$	Date d'émission :	19 janvier 2021

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 19 janvier 2021, pour la somme de 1 723 500 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

126 000 \$	1,39000 %	2022
128 100 \$	1,39000 %	2023
130 200 \$	1,39000 %	2024
132 300 \$	1,39000 %	2025
1 206 900 \$	1,39000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,39000 %

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

126 000 \$	1,39000 %	2022
128 100 \$	1,39000 %	2023
130 200 \$	1,39000 %	2024
132 300 \$	1,39000 %	2025
1 206 900 \$	1,39000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,39000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

126 000 \$	0,60000 %	2022
128 100 \$	0,70000 %	2023
130 200 \$	0,90000 %	2024
132 300 \$	1,10000 %	2025
1 206 900 \$	1,20000 %	2026

Prix : 98,48000

Coût réel : 1,51936 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique qu'il y a égalité entre des soumissions déposées. Celles-ci présentant les conditions les plus avantageuses, le ministre des Finances a procédé à un tirage au sort afin de sélectionner le soumissionnaire gagnant parmi les offres ex aequo, conformément au processus prévu dans de telles circonstances. À la suite de ce tirage au sort, la soumission gagnante est celle déposée par la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- La Ville de Saint-Césaire accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 1 723 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts n^{os} 142, 145,156, 2020-271 et 2020-276. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-007

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 723 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 723 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2021, réparti comme suit :

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
142	8 400 \$
145	56 200 \$
156	112 700 \$
2020-271	830 000 \$
2020-276	716 200 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276, la Ville de Saint-Césaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	126 000 \$	
2023.	128 100 \$	
2024.	130 000 \$	
2025.	132 300 \$	
2026.	134 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 072 300 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements,

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-008

Réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme – Demande de paiement n° 2 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement datée du 12 janvier 2021 à titre d'architecte, de M^{me} Natalie Veilleux, chargée de projet du bureau de Caroline Denommée architecte inc.;

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement n° 2 d'une somme totale de 45 377,37 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % au contrat de réaménagement des bureaux du service de l'Urbanisme, auprès de l'adjudicataire Athéna Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des documents signés, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-009

Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Adhésion 2021 / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021 au coût de 4 243,98 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à l'avis d'adhésion n° 255023-00 daté du 8 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-010

Handi-Bus – Terminaison de l'entente intermunicipale / Autorisation

Considérant l'entente intermunicipale intervenue le 22 novembre 1988 entre les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, Saint-Mathias, Carignan, Notre-Dame-de-Bonsecours, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Marie-de-Monnoir et Handi-Bus inc., aux fins d'assurer sur leur territoire la mobilité aux personnes handicapées leur donnant accès aux activités de la communauté et de déléguer à Handi-Bus inc., l'organisation, l'opération et l'administration du service de transport adapté ;

Considérant que depuis la conclusion de cet accord des changements sont intervenus dans la composition des municipalités participantes dont la liste comprend aujourd'hui les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, Carignan, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire et Rougemont.

Considérant qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), a été constituée l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« Autorité ») avec pour mission d'assurer la mobilité des

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

personnes sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal dont fait partie le territoire desservi par Handi-Bus inc. ;

Considérant que cette loi établit que la compétence de l'Autorité en matière de transport collectif a préséance sur toute compétence semblable qu'un organisme public de transport en commun ou qu'une municipalité pourrait exercer en vertu d'une loi générale ou spéciale ;

Considérant qu'en vertu du Programme de subvention au transport adapté, l'Autorité est l'organisme mandataire sur l'ensemble du territoire des municipalités signataires pour le transport adapté et que la prestation de ce service peut être déléguée à un organisme public de transport en commun ;

Considérant que l'offre de transport adapté a été déléguée au Réseau de transport métropolitain (« EXO ») rétroactivement au 1^{er} juin 2017 ;

Considérant qu'EXO prend en la charge le service de transport adapté dans le territoire desservi par Handi-Bus inc. ;

Considérant que les états financiers de Handi-Bus inc. révèlent qu'elle n'a plus de dette et qu'il dispose d'un actif de moins de 100 \$;

Considérant que dans ce contexte l'entente intermunicipale relative au transport adapté a perdu son utilité ;

Considérant qu'il apparaît opportun dans les circonstances de mettre fin à l'entente intermunicipale relative au transport intervenue avec Handi-Bus inc.;

Considérant qu'il apparaît également opportun de procéder à la dissolution de Handi-Bus inc. ;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu comme suit:

- le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire consent à la dissolution volontaire de la personne morale qu'est Handi-Bus inc. ;
- le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la terminaison de l'entente intermunicipale du 22 novembre 1988 concurremment à la dissolution de Handi-Bus inc. ;
- le président de Handi-Bus inc. est autorisé à verser le solde des actifs de la corporation à un organisme à but non lucratif de son choix s'occupant de l'accessibilité pour la personne handicapée au Québec;
- la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire ou la directrice générale adjointe et trésorière est autorisée pour prendre toute décision requise et signer tout document afférent, le tout pour donner effet aux présentes concernant la terminaison de ladite entente et la dissolution de Handi-Bus inc.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-01-011

ARTM – Entente relative au transport adapté hors territoire / Autorisation

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'entente visant la fourniture et la prestation de transport adapté transmise le 16 décembre 2020 par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), entente intitulée *Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain*;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite poursuivre sa collaboration avec l'ARTM afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

Considérant que la contribution financière de la Ville de Saint-Césaire à l'entente est de 26 627 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et de 27 160 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire autorise la conclusion de l'entente intitulée *Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain* comme proposée par l'ARTM le 16 décembre 2020;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente d'une durée de 24 mois et intitulée : *Entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-012

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2021 pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 103 813 \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit une somme de 10 381 \$, le tout en référence au document daté du 11 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-01-013

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – Implantation d'un sentier patrimonial - Phase 4 / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la Phase 4, soit la suite de l'implantation d'un sentier patrimonial de la Ville de Saint-Césaire par la mise en place de trois (3) autres panneaux au coût approximatif de 1 000 \$ par panneau, le tout tel qu'il appert de la proposition de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-014

Fondation Collège Santé – Soutien financier pour l'année 2021 / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de verser une aide financière pour l'année 2021 à la Fondation Collège Santé de Saint-Césaire d'une somme de 71 064 \$, laquelle aide correspond à 12 \$ par citoyen au nombre de 5 922 au décret de population n° 1214-2019 du gouvernement du Québec pour l'année 2020, le tout en référence aux documents de la demande d'aide pour le financement des activités de la Clinique médicale du Collège datée du 21 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Organismes communautaires - Contributions financières pour l'année 2021 / Autorisations

Considérant l'analyse et les considérations retenues par le Conseil municipal à l'égard des demandes des organismes communautaires desservant en tout ou en partie la population de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par les Conseillers suivants et résolu que la Ville de Saint-Césaire accorde une aide financière pour l'année 2021 comme suit:

Résolution 2021-01-15

CALM (Éduc à tout)

Il est proposé par Denis Chagnon

Une somme de 1 000 \$ à l'organisme : CALM (Éduc à tout) de Marieville dont un centre de services est situé à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-016

FADOQ Club Saint-Césaire

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Une somme de 5 000 \$ à l'organisme : FADOQ – Club Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-017

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Il est proposé par Michel Denicourt

Une somme de 2 500 \$ à l'organisme : Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-018

Fondation les enfants de l'Opéra

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Une somme de 500 \$ à l'organisme : Fondation les enfants de l'Opéra de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-019

Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Joanie Généreux

Une somme de 2 000 \$ à l'organisme : Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, Conseil 2172.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-020

Cercle des Fermières

Il est proposé par Gilbert Viens

Une somme de 1 000 \$ à l'organisme : Cercle des Fermières de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-021

Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire

Il est proposé par Denis Chagnon

Une somme de 2 000 \$ à l'organisme : Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-01-022

Fondation Pro Étude

Il est proposé par André Deschamps

Une somme de 1 500 \$ à l'organisme : Fondation Pro Étude de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-023

Allocation pour lieutenant / Ajustement

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de verser une allocation d'une somme hebdomadaire de 135 \$ pour la garde externe, laquelle est répartie entre les trois (3) lieutenants du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-024

Système de tablettes véhiculaires pour véhicules d'urgence / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de faire l'acquisition d'un système de tablettes véhiculaires pour les véhicules d'urgence du service de Protection et de Secours civil pour le prix total de 4 646,05 \$ plus les taxes et frais de transport, comme suit :

- 2 tablettes véhiculaires (1 785,58 \$) et supports (860,47 \$) auprès de respectivement : PC-Canada.com de Kitchener (On), facture datée de janvier 2021, n° IN780065 et Leslie Emergency Vehicles de Milton (On), facture datée de janvier 2021, n° 1568;
- une licence d'utilisation auprès de Cauca de Saint-Georges, pour le prix de 2 000 \$, tel qu'il appert de la soumission n° 200-153b datée du 4 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-025

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie – Entente de partenariat et cotisation 2021 / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser :

- le directeur du service Protection et de Secours civil, M. Étienne Chassé ou en son absence, la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, à signer l'entente de partenariat, pour et au nom de

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

la Ville de Saint-Césaire, avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM);

- le paiement de la cotisation 2021 d'une somme de 2 000 \$ à l'APAM, tel qu'il appert de la facture n° C202119 datée du 7 septembre 2020

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-026

Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) / Demande de prolongation du droit de passage de véhicules hors route (rang Rosalie)

Considérant la demande du Club Récréatif V.T.T. des 4 Saisons (16-013) datée du 22 décembre 2020 pour l'implantation d'une signalisation conforme dans le rang Rosalie;

Considérant que les membres du Club récréatif V.T.T. des 4 saisons (16-013) sont assujettis à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, c. V-1.2);

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de procéder à l'implantation d'une signalisation conforme aux normes en vigueur pour les véhicules hors route sur le rang Rosalie, sur environ 1 kilomètre, près du numéro civique 110 au numéro civique 118.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-027

Ville de Granby – Entente d'entraide en matière de fuites d'eau / Autorisation de signatures

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer une nouvelle entente d'entraide en matière de fuites d'eau, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, avec la Ville de Granby.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-028

Contrat 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux – Décompte progressif n° 3 - Réception provisoire des travaux avec libération partielle de la retenue contractuelle correspondant au décompte progressif n° 3 / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 18 décembre 2020 au contrat : 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux, du chargé de projet de la firme Shellex Groupe Conseil;

En conséquence,

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 d'une somme totale de 272 797,66 \$ incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 5 % associée à la réception provisoire des travaux au contrat : 202005.10 – Resurfaçage du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule;

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire du certificat de paiement signé, d'une facture originale correspondant à ces travaux et des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-029

Transmission d'une invitation à soumissionner pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville / Autorisation

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur divers rangs et rues de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-030

Transmission d'une invitation à soumissionner pour les travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues de la Ville / Autorisation

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures sur divers rangs et rues de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-031

Transmission d'une invitation à soumissionner pour les travaux de lignage et marquage de rues et rangs de la Ville / Autorisation

Il est proposé par **Joanie Généreux**

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour des travaux de lignage et marquage de rues et rangs de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Résolution 2021-01-032

Mise à jour des plans des réseaux d'eau potable et d'égout / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat pour la mise à jour des plans tels que construits des réseaux d'eau potable et d'égout à la firme Shellex Groupe Conseil de Sainte-Julie pour une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services sur courriel datée du 4 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-033

Services professionnels d'ingénierie / Octroi d'un mandat d'assistance technique

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour des services professionnels d'ingénierie pour assistance technique dans divers projets d'ingénierie pour une enveloppe budgétaire de 21 500 \$ plus taxes à la firme Shellex Groupe Conseil, le tout tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 12 janvier 2021 (Réf. : dossier 2-203-21-M).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-034

Complexe sportif - Inspections préventives au système de contrôle / Octroi d'un contrat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour douze (12) visites préventives au système de contrôle au Complexe sportif auprès de Servisys de Bromont pour le prix annuel de 9 212 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 6 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-035

Programme Emplois d'été Canada 2021 / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la responsable du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M^{me} Chantal Brodeur ainsi que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 janvier 2021

Affaires nouvelles

Résolution 2021-01-036

Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition d'un camion pour le service de Protection et de Secours civil / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'un camion pour le service de Protection et de Secours civil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-01-037

Transmission d'une invitation à soumissionner pour l'acquisition d'un camion pour le service des Travaux publics / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'un camion pour le service des Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-01-002, 2021-01-003, 2021-01-005, 2021-01-008, 2021-01-009,
2021-01-011, 2021-01-012, 2021-01-013, 2021-01-014, 2021-01-015,
2021-01-016, 2021-01-017, 2021-01-018, 2021-01-019, 2021-01-020,
2021-01-021, 2021-01-022, 2021-01-023, 2021-01-024, 2021-01-025,
2021-01-028, 2021-01-032, 2021-01-033, 2021-01-034.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe